

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2008

numero de version: 1

Révision: 30.05.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** **RA-4 Blanchiment Fixage et Entretien BX-MR Part 2**
- **Code du produit:** 44380, 102058, 102358, 103248RC, 7495/2 Part2, 100674deaktiv
- **Emploi de la substance / de la préparation** Blanchiment fixage pour application photographique
- **Producteur/fournisseur:**
TETENAL AG & Co. KG
Schützenwall 31-35
D-22844 Norderstedt
Tel.: 0049 (0) 40 521 45-0
www.tetenal.com
Email: info@tetenal.com
- Tetenal E.U.R.L., Parc d'activités, Terres du Canada, F-89470 Monéteau
Tel. 0033 (0) 3 86 40 91 92, Fax 0033 (0) 3 86 40 59 96, eMail: france@tetenal.com
N téléphonique d'urgence: ORFILA 01 45 42 59 59
- **Service chargé des renseignements:** Département Environnement et Sécurité
- **Renseignements en cas d'urgence:** Centre d'information de poison Berlin (Allemagne): 49 (0) 030 - 19240

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage SGH**



Attention

- 3.2/2 - Provoque une irritation cutanée.
- 3.3/2A - Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Prévention:**
Se laver soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- **Intervention:**
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Traitement spécifique (voir étiquette).
En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2008

numero de version: 1

Révision: 30.05.2008

Nom du produit: RA-4 Blanchiment Fixage et Entretien BX-MR Part 2

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7	acide acétique	 C; R 10-35 Danger:  3.2/1A Attention:  2.6/3	5-10%
CAS: 10192-30-0 EINECS: 233-469-7	hydrogénosulfite d'ammonium	 C; R 31-34 Danger:  3.2/1B	1-5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et contenants de stockage:** Aucune exigence particulière.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2008

numero de version: 1

Révision: 30.05.2008

Nom du produit: RA-4 Blanchiment Fixage et Entretien BX-MR Part 2

(suite de la page 2)

- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Recommended storage temperature: 15-25°C
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64-19-7 acide acétique (5-10%)VME Valeur momentanée: 25 mg/m³, 10 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Matériel caoutchouc butyle: délai de rupture: ≥ 480 min, épaisseur: $\geq 0,5$ mm

caoutchouc nitrile (épaisseur: $\geq 0,38$ mm, délai de rupture: > 48 min)

néoprène (épaisseur: $\geq 0,65$ mm, délai de rupture: >240 min)

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2008

numero de version: 1

Révision: 30.05.2008

Nom du produit: RA-4 Blanchiment Fixage et Entretien BX-MR Part 2

(suite de la page 3)

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales

Forme: Liquide
Couleur: Incolore
Odeur: Irritante

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.
Point d'ébullition: >100°C

· **Point d'inflammation:** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 485°C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur à 20°C:** 23 hPa

· **Densité à 20°C:** 1,2854 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· **valeur du pH à 20°C:** 5,5

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 6,5 %
Eau: 40,7 %

· **Teneur en substances solides:** 51,9 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Gaz/vapeurs irritants

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2008

numero de version: 1

Révision: 30.05.2008

Nom du produit: RA-4 Blanchiment Fixage et Entretien BX-MR Part 2

(suite de la page 4)

12 Informations écologiques

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

· Produit:**· Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

09 01 05	bains de blanchiment et bains de blanchiment/fixation
----------	---

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**· Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -**· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):****· Classe IMDG:** -**· Marine Pollutant:** Non**· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:****· Classe ICAO/IATA:** -**· "Règlement type" de l'ONU:** -

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xi Irritant

· Phrases R:

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

· Phrases S:

3/7 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2008

numero de version: 1

Révision: 30.05.2008

Nom du produit: RA-4 Blanchiment Fixage et Entretien BX-MR Part 2

(suite de la page 5)

- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 37 Porter des gants appropriés.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· Identification particulière de certaines préparations:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

- 10 Inflammable.
- 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- 34 Provoque des brûlures.
- 35 Provoque de graves brûlures.

· Service établissant la fiche technique: Department product safety**· Contact:** Herr Kreft-Burfeind (Tetenal AG & CO.KG Norderstedt, Germany)**· Acronymes et abréviations:**

- Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
- Reglement internationale concernent le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

· * Données modifiées par rapport à la version précédente